



*PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 juillet 2024*

L'an deux mil vingt-quatre, le 23 juillet (23 juillet 2024), à 19h00,
Le Conseil Municipal de la Commune de LARNAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire, à la Mairie de Larnaud sous la présidence de **David GUYOT**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 juin 2024.

Présent(e)s : GUYOT David, MARTY Paule, NOBLET Jean-Yves, NOBLET Patrick, PERRON Gaël,
ROUSSET Ghislain, TACCHINI Olivia, VERNET Corinne.

Absent : LAUBEPIN Ivan.

Excusés : BLONDEAU-BOZON Sophie, BORNOT-FAIVRE Carine, GORSE Cyril, GUERRET Laurent,
NAUDIN Martine.

Secrétaire de séance : MARTY Paule.

Nombre de conseillers : Afférent au Conseil Municipal : 15 - En exercice : 14 - Présents : 8 -
Votants : 8

Avant l'ouverture du conseil municipal, M. le Maire propose de faire une visite du chantier du futur
parking Mairie – Salle des fêtes sur place pour mieux se rendre compte de l'avancée des travaux et
éclairer les décisions qui seront à prendre au cours de la séance.

ORDRE DU JOUR

Approbation du précédent compte-rendu en date du 25 juin 2024

Pour : Unanimité

Urbanisme			
-----------	--	--	--

1) Point sur les dossiers en cours

M. le Maire fait le point sur les dossiers déposés, acceptés ou refusés depuis la dernière
séance.

Déclaration Préalable	Piscine	Accepté	DUMAINE Nicolas
Permis de Construire	Micro-crèche	En cours	Non Communicable
Permis de Construire	Bureaux	En cours	Non Communicable
Permis de Construire	Gîtes	En cours	Non Communicable
Permis de Construire	Appentis Terrasse	Accepté	DOCCI Vincent
Permis de Construire	Maison individuelle	En cours	Non Communicable



Affaires Générales

- 2) Point à date sur l'avancement du projet micro-crèche, retour sur le rendez-vous en Préfecture Lors de la dernière séance M. le Maire avait informé le conseil qu'il avait rendez-vous le lendemain matin avec Mme la Sous-Préfète, accompagné de Mme Richerataux, future gestionnaire, afin de lui présenter le dossier de la micro-crèche.

Le projet a beaucoup plu, mais les financements pour l'année 2024 étant épuisés (59 millions d'euros de demande pour un enveloppe globale de 14 millions d'euros) nous ne pourrions pas obtenir de subvention pour 2024, sur aucun de nos dossiers.

Le seul bémol apporté à ce dossier était l'absence d'accessibilité PMR pour les logements situés à l'étage.

M. GUYOT a également profité de cette occasion pour évoquer le projet de chaufferie collective qui pourrait chauffer la Crèche et les 3 logements, mais également l'école primaire, la mairie et la salle des fêtes.

Au regard de cette absence de financement pour l'année 2024, 2 solutions s'offrent à nous aujourd'hui, la validité de l'appel d'offre lancé au printemps expirant au 4 août 2024.

- Demander aux entreprises pressenties pour réaliser les travaux si elles acceptent de prolonger la validité de leur offre.
- Déclarer l'appel d'offre infructueux en l'absence de financement et en relancer un nouveau en septembre (en espérant obtenir de meilleures offres compte-tenu de l'évolution du marché).

M. le Maire demande de se prononcer sur ce point et le conseil après en avoir délibéré, se positionne sur la deuxième option : déclarer le marché infructueux.

Pour : Unanimité

Ensuite, M. le Maire présente des projections tarifaires pour la mise en accessibilité des logements du 1^{er} étage.

Une première estimation du cabinet Cartallier chiffre le surplus travaux à environ 50.000 euros et celui de la maîtrise d'œuvre à 11.000 euros TTC.

La discussion s'engage et chaque membre présent peut prendre la parole et se prononcer.

M. le Maire propose ensuite de voter pour ou contre la mise en accessibilité.

Pour : Unanimité

Concernant le projet de chaufferie, et après vérification auprès de la Préfecture, celui-ci ne pourra pas être intégré dans le même dossier de demande de subvention que celui de la crèche. Les délais semblent aussi compliqués à tenir pour la maîtrise d'œuvre car le projet est beaucoup moins avancé que celui de la crèche. Le cabinet Cartallier conseille vivement de souscrire à une assistance pour la maîtrise d'ouvrage via le SIDEC, notamment pour l'obtention des subventions. Nous les rencontrerons prochainement.

- 3) Travaux des logements de la Poste

Suite au rejet de notre demande de subvention au titre de la DETR, il convient aujourd'hui de prendre une décision sur la poursuite du projet de rénovation des appartements de la Poste.

Nous avons obtenu une subvention de 5000 euros de la part du département au titre de l'Aide à la Pierre. Celle-ci suppose de faire des travaux importants afin de monter de 2 classes la note énergétique des logements. Le surcoût lié à cette montée en gamme est largement



supérieur au montant de la subvention obtenue. Il est donc proposé au conseil de faire une rénovation moins globale dans un premier temps, en acceptant de perdre le bénéfice de cette subvention et en supportant l'intégralité du montant des travaux sur les deniers propres de la commune.

En effet, le logement s'est encore fortement dégradé depuis l'année dernière et il est urgent d'intervenir.

Il est donc proposé au conseil de réaliser les travaux suivants :

<i>Poste</i>	<i>Dépenses HT</i>	<i>Recettes</i>
Changement des fenêtres du F4	3 010.29 €	
Fourniture et pose microstation	8 146.25 €	
Plâtrerie Peinture	3 924.17 €	
Commune : Autofinancement		15 080.71 €
Total	15 080.71 €	15 080.71 €

Des travaux d'isolation des combles pourront être menés en parallèle par l'employé municipal.

Les 2 entreprises proposées peuvent intervenir à la rentrée afin d'assainir le logement avant la période hivernale.

Il a été convenu avec les locataires que le sèche-linge ne serait plus utilisé dans la salle de bains mais qu'une installation serait réalisée afin de pouvoir l'installer à la cave qui est très saine. Il faudrait également penser à installer un chauffage dans la salle de bain et dans la cuisine, ceux qui existaient ayant été enlevés. La commune rénovera également les ventilations.

Ayant terminé son exposé, M. le Maire propose de passer au vote.

Pour : Unanimité

4) Travaux de la Salle des fêtes

Comme pour les autres dossiers, notre demande de DETR a été rejetée. Nous avons néanmoins obtenu une subvention au titre de l'Aide aux territoires, correspondant à 20 % des travaux engagés.

Ici aussi, il est proposé au conseil de lancer les travaux, en changeant les portes-fenêtres et les vélux existants.

L'isolation sera réalisée en parallèle par l'employé communal.

Il est donc proposé au conseil de valider le plan de financement suivant :

<i>Poste</i>	<i>Dépenses HT</i>	<i>Recettes</i>
Changement huisseries Salle des fêtes	14 660.15 €	
Remplacement vélux Salle des fêtes	2 230.00 €	
Pose rideaux manuels extérieurs		
Département : Aides aux territoires 20 %		3 378.03 €
Commune : Autofinancement		13 512.12 €
Total	16 890.15 €	16 890.15 €

Pour : Unanimité



- 5) Remboursement de frais à un élu (carte Grise véhicule communal) – Délibération
M. le Maire expose à l'assemblée qu'il a réalisé les démarches pour l'obtention de la carte grise du véhicule communal sur le site ANTS.gouv.fr
Il a donc réglé les frais afférents avec carte bleue personnelle. Il présente tous les justificatifs et demande au conseil de l'autoriser à se faire rembourser le montant de cet achat par virement sur son compte personnel, soit la somme de 322.76 euros.

Pour : Unanimité

Voirie

- 6) Avancement des travaux du parking
Les élus ayant visité le chantier en cours avant la séance, M. le Maire leur expose qu'il convient de choisir des luminaires pour l'éclairage de la partie parking.
Nous avons actuellement 2 candélabres en stock chez Favier (depuis la création du cheminement doux) mais ils ne pourront pas être utilisés pour cela car ils mesurent 2.8 mètres de haut. Or, pour éclairer convenablement le parking il faut des mâts de 6 mètres.
Il est donc proposé au conseil d'utiliser les 2 mâts en stock pour éclairer la nouvelle partie cheminement doux et de racheter 3 luminaires pour la partie stationnement à 868.20 € / mât posé.
Ces nouveaux luminaires sont moins chers que les précédents et plus économique (éclairage LED).
Nous aurons donc 2 types de luminaires différents mais il est dommage de ne pas utiliser ceux que nous avons déjà achetés...
Le maire demande l'accord du conseil pour signer les devis.

Pour : Unanimité

Monsieur le Maire présente ensuite, pour information, les 3 esquisses reçues de la part de Be-Voirie pour le passage vélo sur l'écluse de la Malatière afin de pouvoir en discuter ultérieurement.

Questions diverses

- 7) Retour sur les Jeudis de Pays
Environ 400 personnes ont participé à l'événement. C'était une réussite. Pour les années à venir il faudra prévoir de tourner au barbecue car les personnes présentes ont trouvé qu'il était trop long de rester aussi longtemps à côté du feu.
L'APE a fait une vidéo par drone. A diffuser sur le Facebook de la commune
- 8) Retour sur les diverses réunions

SICOPAL :

Changement de conditionnement à partir de la rentrée avec utilisation de barquettes recyclables non chauffables. Possibilité de commander des repas en ligne mais il est encore compliqué de payer en ligne. Les titulaires de la Carte Avantage Jeunes peuvent bénéficier d'une remise de 20%.

Le SICOPAL arrête de proposer les services de téléalarme qui sera repris par l'ADMR.

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



Mairie de Larnaud



Prémanon a demandé à pouvoir acheter 70 repas / jour. Cela a été validé par le comité syndical, mais la livraison ne sera pas assurée.

Commission des jeunes :

Une dernière réunion s'est tenue le 5 juillet. Une consultation sera faite à la rentrée auprès des jeunes afin de pouvoir fixer les dates de réunion en fonction des activités de chacun. Probablement le lundi soir.

Fibre :

Les rendez-vous sont pris pour le passage à la fibre des différents bâtiments communaux : Mairie et les 2 écoles afin que tout soit opérationnel à la rentrée.

Voirie :

Markosol a posé les panneaux de limitation de tonnage de vitesse sur la Route de la Grange-Bedey ainsi que Rue de la Gare.

Les arrêtés sont donc opérationnels dès maintenant.

Les potelets de sécurité qui étaient tordus devant l'école primaire ont été remplacés.

9) Questions diverses Sans objet.

L'assemblée délibérante n'ayant pas de question à soulever et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

La secrétaire, Paule MARTY

Le Maire, David GUYOT

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud
Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »